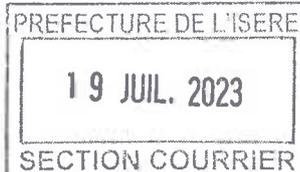




ISERE
38360 NOYAREY



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 17 juillet 2023

DELIBERATION N°2023-027

L'an 2023, le 17 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 12 juillet 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX À Christine AUDOUARD, Gérard FEY À Nelly JANIN QUERCIA, Alfio PENNISI À Yoann SALLAZ-DAMAZ, Kévin PORTIER À Prazeres RIBEIRO.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09/06/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-027 : Attribution d'un nom au chemin privé qui débute à son intersection avec la « rue du Maupas » et se termine à son intersection avec la « rue du 19 mars 1962 » : « Rue Luce Douady »

Prazeres RIBEIRO, Rapporteuse

CONSIDÉRANT la volonté de la société SAFILAF et de la SASU L'ARGENTIER de dénommer « rue Luce Douady » la rue privée de leur opération qui débute à son intersection avec la rue du Maupas, et se termine à son intersection avec la rue du 19 mars 1962 ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de donner une adresse à l'ensemble des habitants du village, afin de faciliter l'accès à leurs domiciles, notamment par les services publics, les livreurs et les services de secours à la personne ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale d'attribuer des noms en lien avec le territoire local et notamment avec son histoire et sa géographie ;

Luce Douady était une jeune grimpeuse très prometteuse de l'équipe de France d'escalade, née le 17 novembre 2003 à Grenoble et décédée le 14 juin 2020 à Crolles, aux abords de la falaise du Luisset entre Saint-Pancrasse et Crolles.

Le palmarès de Luce Douady est remarquable. Elle s'illustre notamment lors des championnats d'Europe et les championnats du monde entre 2017 et 2019.

En 2019, elle obtient la médaille d'or et devient ainsi championne du monde de « bloc », en catégorie cadette A, à Arco en Italie. La même année, en catégorie sénior, elle remporte la médaille d'or de la Coupe d'Europe 2019 à Innsbruck et la médaille de bronze des Championnats d'Europe à Édimbourg. Elle décroche également plusieurs classements remarquables lors des compétitions de la coupe du monde sénior 2019, en « bloc » et en « difficulté ».

La rue qui portera désormais son nom se situe au pied de la falaise de l'Argentier à Noyarey, en cohérence avec le parcours de Luce Douady.

CONSIDÉRANT que le nom « Luce Douady » n'est à ce jour pas utilisé par une commune utilisant le code postal 38360 pour la dénomination de l'une de ses voies ou espaces publics ;

CONSIDÉRANT l'accord de la famille de Luce Douady afin que son nom soit utilisé pour dénommer cette nouvelle rue ;

PROPOSE de nommer cette rue privée « rue Luce Douady » ;

PROPOSE d'autoriser le Maire et la Première Adjointe à signer tout document d'attribution des adresses aux riverains concernés, conformément au système métrique en vigueur sur la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de nommer cette rue privée « rue Luce Douady » ;

AUTORISE le Maire et la Première Adjointe à signer tout document d'attribution des adresses aux riverains concernés, conformément au système métrique en vigueur sur la commune.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 19/07/2023

Reçu en préfecture le : 19/07/2023

Exécutoire le : 19/07/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 18/07/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

